



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

La France n'a pas à rendre hommage à Hô Chi Minh

Question écrite n° 14191

Texte de la question

M. Louis Aliot attire l'attention de Mme la ministre des armées sur l'hommage rendu par le Premier ministre au président Hô Chi Minh. En visite officielle au Vietnam, le Premier ministre a visité la maison de l'ancien président de la République démocratique du Viet Nam, Hô chi Minh. En quittant les lieux, Édouard Philippe a laissé ce mot, qu'il convient de retranscrire dans son intégralité pour en mesurer la portée : « À Hanoï, je suis heureux de célébrer l'amitié entre nos deux pays et de rendre hommage au président Hô Chi Minh, artisan de l'indépendance d'une grande et belle nation. L'austérité sereine du bureau de Hô Chi Minh montre combien le travail et le calme, la détermination et la constance servent les projets des États ». Nguyen Phu Trong, actuel président du Viet Nam ayant succédé à feu Tran Dai Quang, décédé en septembre 2018, n'exigeait pas de la France qu'elle s'agenouille devant un de ses anciens ennemis. Du reste, jamais la France n'aurait eu l'outrecuidance de demander à ses amis vietnamiens de se rendre à Dien Bien Phu, ce qu'ils n'ont d'ailleurs pas fait, eux chérissant encore le souvenir de leurs soldats. Pourtant, le Premier ministre a anticipé les demandes supposées d'un pays non revanchiste, en méprisant par la même occasion tous les soldats français et leurs alliés vietnamiens morts au combat contre les forces communistes dans ce qu'on appelait naguère l'Indochine. Cette fâcheuse habitude de la repentance semble devenir une doctrine pour les gouvernants français qui, de l'Algérie aux commémorations du 11 novembre, n'ont de cesse de rabaisser la France. Par ailleurs, depuis l'élection d'Emmanuel Macron, le ministère dédié aux anciens combattants a disparu. Sans aller jusqu'à établir une relation de cause à effet, l'entêtement de l'Élysée et de Matignon à occulter la mémoire militaire française ne manque pas d'étonner. Il lui demande quelle est la position du Gouvernement sur ces questions.

Texte de la réponse

La France et le Vietnam ont célébré en 2018 le 45ème anniversaire de l'établissement de leurs relations diplomatiques et le 5ème anniversaire de leur partenariat stratégique. Dans ce contexte, la visite du Premier ministre au Vietnam avait plusieurs objectifs : approfondir la relation stratégique ; développer le partenariat économique et commercial ; développer les liens entre les deux peuples. Le Vietnam est un pays avec lequel la France partage une longue histoire, c'est aussi un pays avec lequel elle construit aujourd'hui des projets ambitieux dans de nombreux domaines, en matière économique et stratégique et sur les grands défis auxquelles les sociétés sont confrontées, notamment la santé, le climat, et le développement durable, l'éducation. Compte tenu de la mémoire commune qui lie la France et le Vietnam, le Premier Ministre s'est rendu à Dien Bien Phu, haut lieu de mémoire des armées françaises pour un hommage à tous les anciens combattants tombés dans l'ultime bataille de la Guerre d'Indochine. Il s'est également déplacé, successivement au Mémorial Français et au Mémorial Vietnamien, tenant à marquer sa volonté de regarder le passé mutuel des deux nations de façon apaisée et d'avancer, après une longue histoire commune, vers un avenir partagé. Par ailleurs, par décret du 21 juin 2017 relatif à la composition du Gouvernement, le Président de la République a, sur proposition du Premier ministre, nommé Madame Geneviève Darrieussecq secrétaire d'État auprès de la ministre des armées. Conformément au décret n° 2017-1150 du 10 juillet 2017, la secrétaire d'État connaît de toutes les affaires que lui confie la ministre des armées. A ce titre, elle a notamment la responsabilité des

questions relatives aux anciens combattants, aux victimes de guerre et aux rapatriés. Elle pilote également la politique mémorielle, ainsi que la préparation et la mise en œuvre des mesures témoignant de la reconnaissance de la Nation envers les personnes affectées par la guerre et les opérations extérieures. Dans ce cadre, sa mission consiste à proposer des évolutions concernant les dispositifs de soutien en faveur des anciens combattants. La secrétaire d'État est en outre chargée de la tutelle de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre dont elle préside le conseil d'administration. Il est également précisé que les programmes 167 « Liens entre la Nation et son armée » et 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant », relevant de la mission interministérielle « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation », sont placés sous la responsabilité de la secrétaire d'État auprès de la ministre des armées. En conséquence, les missions actuelles de la secrétaire d'État au sein du Gouvernement ne traduisent aucun rétrécissement de ses attributions par rapport à celles dévolues à ses prédécesseurs.

Données clés

Auteur : [M. Louis Aliot](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14191

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées \(Mme la SE auprès de la ministre\)](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 novembre 2018](#), page 10089

Réponse publiée au JO le : [24 septembre 2019](#), page 8293